



Bienvenue à la MJC !

LIVRET DE L'ADHÉRENT.E 2021-22



Vous adhérez à la MJC du Vieux-Lyon afin d'y pratiquer une ou plusieurs activités.

Nous sommes ravis de vous y accueillir !

Des pratiques amateurs aux spectacles en passant par les accueils de loisirs, la MJC est avant tout un projet associatif d'éducation populaire :

« L'éducation populaire c'est l'association inédite, originale et formidablement féconde de trois projets ; un projet éducatif, qui est celui de l'émancipation de tous ; un projet culturel qui est celui de la transmission

à chacun des formes les plus exigeantes de la culture ; et un projet social qui est celui de garantir à toutes les personnes les conditions matérielles mais aussi les conditions de vie et de développement. Les trois projets sont liés et c'est ça l'éducation populaire. Ce n'est pas la culture d'un côté, le social de l'autre, l'éducatif enfin. C'est l'affirmation que l'éducatif, le social et le culture font ensemble un projet qui tire l'humanité vers le haut».

Philippe Meirieu

QU'EST-CE QU'UNE MJC ?

La MJC du Vieux-Lyon est une association d'éducation populaire gérée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par les adhérent.e.s, c'est-à-dire vous !

Ceux-ci définissent et conduisent la politique générale de l'association, réfléchissent aux orientations, aux projets et au fonctionnement de la MJC.

La MJC du Vieux-Lyon est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les adhérent.e.s. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession.

La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC participe au développement social local en animant

des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitant.e.s.

Elle propose également des activités diverses aux enfants et adultes qui encouragent l'initiative et la prise de responsabilité.

Comme toutes les associations d'éducation populaire, la MJC élabore et formalise son projet à travers un projet associatif qui s'actualise pour la MJC tous les 5 ans. Le dernier projet associatif a été rédigé pour la période 2017/2021, nous vous invitons donc à rejoindre le conseil d'administration pour participer à l'écriture de la MJC de demain.

La MJC du Vieux-Lyon est affiliée au **Comité Local**. Elle est subventionnée par la **Ville de Lyon**, par la **Métropole de Lyon** pour l'enseignement musical. La **CAF du Rhône et la Métropole** subventionnent les accueils de loisirs.



LES ACTIVITÉS

DE PRATIQUES AMATEURS

Les pratiques en amateur constituent l'une des pierres angulaires de notre projet d'éducation populaire.

Nous considérons que les pratiques artistique, culturelle, et sportive sont de puissants leviers de transformation sociale. Cette éducation informelle et citoyenne doit se penser à tous les temps de la vie.

Dans les faits, cela se traduit par la mise en place d'activités de pratiques en amateur (collectifs et parfois individuels) dans l'ensemble des champs artistiques, culturels, et sportifs encourageant l'apprentissage et la pratique créative, favorisant l'émergence de projets au sein des collectifs et entre les disciplines, organisant ainsi la rencontre et l'expérimentation, et permettant la découverte hors temps scolaire et professionnel.

Nous avons ainsi une programmation d'activités hebdomadaires organisées sur le calendrier de la saison (de septembre à juin), et agrémentée d'une offre d'ateliers plus accessibles se déroulant sur une temporalité plus courte (de 1 à 9 séances).

Nous avons une attention particulière à la prise en compte tous les temps de la vie, c'est pourquoi des activités et ateliers sont proposés pour tous les âges de 3 à 99 ans.

L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION MJC DU VIEUX LYON

Le principe de la MJC est celui de l'adhésion. En vous inscrivant à une activité de pratique amateur, vous adhérez à l'association, à ses statuts et donc à ses valeurs. Être adhérent.e c'est participer au grand projet collectif de la MJC, chacun.e à sa hauteur, selon des niveaux d'engagement et d'implication différents.

Les adhérent.e.s de la MJC en sont les premiers acteurs et actrices. Au sein de l'association les adhérent.e.s peuvent s'engager en devenant bénévole pour une heure, ou une journée, de manière régulière ou occasionnelle, pour un coup de main sur un événement, en participant aux commissions d'élaboration des projets, etc. mais également en rejoignant le Conseil d'Administration.

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 2 mars 2022.

Symbole de votre adhésion volontaire à la MJC du Vieux-Lyon, la carte d'adhésion est obligatoire, nominative, annuelle et non-remboursable. Elle comprend une assurance individuelle. Elle vous fait également accéder aux spectacles de la salle Léo Ferré à tarif réduit. Elle vous permet également un accès privilégié aux autres MJC de Lyon.

Adhésion enfant = 9 €
Adhésion adulte = 14 €
Adhésion familiale = 26 €



RÈGLEMENT INTÉRIEUR (EXTRAITS)

Modalités d'inscription

Tout adhérent.e à la MJC à jour de son adhésion (et des cotisations de l'année précédente) peut s'inscrire à toutes les activités proposées par l'association. La cotisation est annuelle et est calculée sur une base de 30 séances minimum (sauf mention spéciale).

La MJC fonctionne toute l'année, mais les activités de pratiques amateurs régulières sont suspendues le temps de chaque vacances scolaires (sauf rattrapage exceptionnel).

Séance d'essai

Chaque adhérent.e a la possibilité d'essayer une séance d'activité. La séance d'essai est gratuite jusqu'aux vacances d'Automne, puis payante (10€ déductibles de l'inscription définitive).

Le cours d'essai doit être réservé auprès de l'accueil de la MJC auparavant. Après votre essai, vous avez 3 jours pour confirmer et payer votre inscription à l'accueil.

NB : les inscriptions aux séances d'essai ne sont possibles qu'à partir du 6 septembre 2021. Vous ne pouvez prendre qu'une séance d'essai par semaine.

Tarifs selon Quotient Familial

Les tarifs applicables pour la saison en cours sont disponibles dans la plaquette annuelle de la MJC. Les tarifs enfants sont indexés au Quotient Familial ; en cas de défaut de présentation de celui-ci, le tarif le plus élevé

sera pratiqué. Les tarifs adultes sont fixes, des réductions sont accordées sur la première activité pour les tranches de quotient les plus basses (QF < 400€ = -20% / QF de 401€ à 700€ = -10%).

Réductions

-20% sur la seconde activité ou pour deux inscriptions dans le même foyer (activité la moins chère)

-10% à partir de la 3ème activité ou à partir de 3 inscriptions pour le même foyer.

Aucune réduction n'est applicable sur les pratiques instrumentales en individuel et duo (piano violon, saxophone, batterie et chant) sauf pour la première tranche de quotient familial (<400€ = -10%).

Mode de paiement

Les chèques, chèques-vacances, espèces, CB et coupons-sport sont acceptés.

Vous pouvez échelonner vos paiements en 2 à 6 versements par prélèvements bancaires uniquement ; pour ce faire vous devez vous munir d'un relevé d'identité bancaire pour l'inscription et prévenir votre banque de l'autorisation de prélèvement (les frais de gestion pour la totalité des prélèvements sont de 2 €).

Conditions d'annulation d'une inscription aux activités :

En cas d'abandon de l'activité en cours de saison par un adhérent, il ne sera procédé à aucun remboursement de la cotisation. Aucune absence à une ou

plusieurs séances ne pourra être remboursée.

La MJC procédera uniquement à un remboursement pour une annulation justifiée par une maladie ou accident grave de l'adhérent survenu après l'inscription, avec certificat médical d'incapacité à pratiquer l'activité pour le reste de l'année, ou dans le cas de mutation professionnelle de l'adhérent lui-même. Le montant de la carte d'adhésion reste acquis à la MJC du Vieux Lyon ainsi que les licences des fédérations sportives. Tout remboursement accordé prendra effet à partir de la date de la demande écrite de l'adhérent accompagnée d'une pièce justificative. La MJC retiendra du remboursement les séances réalisées et 20% du coût de l'activité correspondant aux frais de gestion.

Quelques soit le motif, la MJC ne remboursera plus aucune activité après le 31 décembre.

En cas de force majeure, le Conseil d'administration étudiera les mesures adaptées à prendre afin de trouver l'équilibre entre maintien de l'emploi et de l'équilibre financier de la MJC et l'engagement envers ces adhérents

Conditions d'annulation spécifiques à l'Accueil de Loisirs et mini-séjours :

Si l'annulation est demandée :

- au moins deux mois avant, la MJC procède au remboursement de la cotisation moins 20 % correspondant aux frais de gestion ;
- entre 1 mois et 8 jours avant, la MJC rembourse 50% de la cotisation (80% si présentation d'un certificat médical indiquant l'impossibilité de fréquenter l'AL) ;
- moins de 8 jours avant, la MJC ne procède à aucun remboursement (50% sur présentation d'un certificat médical indiquant l'impossibilité de fréquenter l'AL). Les remboursements sont effectués sous forme d'avoir uniquement, remboursés en juillet en cas de non utilisation sur la saison en cours.

Conditions d'annulation spécifiques aux stages, sorties et week-ends :

Pour les stages, si l'annulation est demandée moins de 10 jours avant le début du stage, la MJC ne procède à aucun remboursement sauf si l'adhérent se fait remplacer. Pour les sorties à la journée, ce délai est amené à 15 jours avant le début de la sortie. Pour les week-end, si l'annulation est demandée moins de 21 jours avant le début de la sortie, la MJC conserve le montant des frais fixes de transport et d'hébergement, sauf si l'adhérent se fait remplacer. La MJC se réserve la possibilité d'annuler les stages, sorties et week-end au moins 7 jours avant, si le nombre de participants est insuffisant.

Accès aux salles d'activité

Accès aux salles et aux activités n'est possible que si vous êtes adhérent de la MJC. Vous ne pouvez pas inviter une personne extérieure à participer à une

activité.

Responsabilité à l'égard des mineurs

Les adhérent.e.s mineurs sont sous la responsabilité de la MJC uniquement durant le temps de leurs activités. Les parents doivent signer en début de saison la fiche enfant.

NB : Les certificats médicaux ne sont plus obligatoires ni pour les enfants ni pour les adultes, il est de votre responsabilité de vous assurer de votre aptitude avant de vous inscrire.

Communications

En adhérant à la MJC du Vieux-Lyon, vous acceptez de recevoir les communications inhérentes et nécessaires à la pratique de votre activité, ainsi que les informations concernant l'ensemble de la vie de la Maison.

PAS QU'UN LIEU DE PRATIQUES AMATEUR, LA MJC C'EST AUSSI :

Le Secteur enfance-famille, qui accueille les enfants de 3 à 14 ans dans le cadre des Accueils de Loisirs, des Vacances, des Accueils de Loisirs Associés à l'École, et propose des animations et temps d'échanges à destination des parents.

La Salle Léo Ferré, une salle de spectacle au cœur de la MJC qui propose une programmation de concerts et de spectacles jeune public.

La Brèche, un espace d'art qui permet de découvrir chaque mois l'exposition d'un.e artiste amateur ou confirmé.e.

Des festivals en partenariat avec d'autres MJC de la Métropole : Les Chants de Mars, festival de chanson actuelle ; Gones & Compagnies, festival jeune public.

Une commission vie associative et militante, composée de membres du CA, de salarié.e.s et d'adhérent.e.s pour réfléchir ensemble au projet associatif et militant de la MJC. 1ère rencontre le jeudi 21 octobre à 19h

Un Bar associatif : Ouvert aux horaires d'ouverture de l'accueil, il propose aux adhérent.e.s des produits locaux, et dans la mesure du possible biologiques et équitables.